

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/> Back-office - Options
<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE
Le 28 janvier 2010

AUTOCERTIFICATION

AJOUT DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (OGB) AUX PROCÉDURES RELATIVES À L'EXÉCUTION D'APPLICATIONS ET À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS PRÉ-ARRANGÉES

Le Comité de règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) a approuvé des modifications aux *Procédures relatives à l'exécution d'applications et à l'exécution d'opérations pré-arrangées* (PAOP). La Bourse désire aviser les participants agréés que les modifications aux PAOP ont été autocertifiées conformément au processus d'autocertification prévu à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

Les modifications entrent en vigueur **le 1^{er} février 2010**. Vous trouverez ci-joint la nouvelle version des PAOP. Ces modifications seront également disponibles sur le site Web de la Bourse (www.m-x.ca).

Nature des modifications

La Bourse a modifié le tableau à la première page des PAOP de façon à ce que les OGB soient inclus à la liste des produits admissibles. De plus, le seuil de quantité minimale pour une application sans délai d'affichage pour les contrats OGB est fixé à plus de 250 contrats.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Karen McMeekin, responsable, Opérations de marché, Marchés financiers au 514 871-3548 ou à kmcmeekin@m-x.ca, ou avec François Gilbert, vice-président, Affaires juridiques, produits dérivés au 514 871-3528 ou à fgilbert@m-x.ca.

(s) *François Gilbert*
Vice-président, Affaires juridiques, produits dérivés
Secrétariat général et affaires juridiques

Circulaire no : 011-2010
Modifications no. : 002-2010